



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la Géorgie / Russie

*2897ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Luxembourg, le 13 octobre 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil prend note avec satisfaction que, à la suite du déploiement par l'Union européenne d'une mission civile autonome d'observation en Géorgie, au titre de la politique européenne de sécurité et de défense, composée de plus de 200 observateurs, les troupes russes se sont retirées hors des zones adjacentes à l'Ossétie du Sud et à l'Abkhazie, comme un pas supplémentaire essentiel dans la mise en œuvre des accords du 12 août et du 8 septembre qui ont été conclus avec la médiation de l'Union européenne. Rappelant les conclusions du Conseil européen du 1er septembre et ses propres conclusions du 15 septembre dernier, le Conseil invite les parties à poursuivre la mise en œuvre de leurs engagements, y compris à propos du rôle des observateurs de la MONUG et de l'OSCE. Il prend note avec satisfaction de la résolution 1839 du Conseil de sécurité des Nations unies qui a renouvelé pour quatre mois le mandat de la MONUG.
2. Le Conseil réaffirme la volonté de l'Union européenne de prendre part activement, notamment par l'intermédiaire de son Représentant spécial pour la crise en Géorgie, aux discussions internationales prévues par les accords des 12 août et 8 septembre, qui doivent s'engager le 15 octobre sous les auspices de l'UE, de l'ONU et de l'OSCE. Ces discussions devront permettre de traiter l'ensemble des questions qui demeurent, notamment celle des modalités de sécurité et de stabilité dans la région, et la question urgente des personnes déplacées, y compris la question de la vallée de la haute Kodori et de la région de Akhagori. Dans ce contexte, le Conseil rappelle son soutien à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Géorgie.

P R E S S E

3. Le Conseil remercie la Commission d'avoir convoqué à Bruxelles, le 22 octobre, la conférence des donateurs à haut niveau destinée notamment à aider les personnes déplacées et à faire repartir l'économie géorgienne. L'Union européenne apportera une contribution substantielle à travers la contribution de la Communauté et celles des Etats membres, sur la base d'une évaluation globale des besoins, menée par la Banque Mondiale en coopération avec la Commission européenne et d'autres institutions. En vue de renforcer la relation entre l'Union européenne et la Géorgie, le Conseil s'apprête à lancer prochainement une négociation de facilitation de visas et de réadmission avec la Géorgie, et invite la Commission à poursuivre les travaux préparatoires sur la mise en place éventuelle d'une zone de libre échange complète et approfondie, dès que les conditions en seront réunies."
-